

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

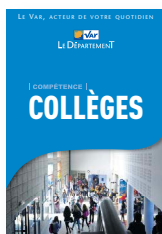
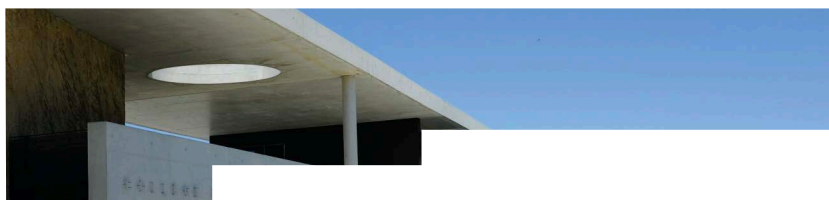
COLLÈGES



CARCÈS : construction d'un nouveau collège. Livraison en 2018.







SOCIAL
ROUTES
CULTURE
TOURISME
COLLÈGES
SPORT / JEUNESSE
ENVIRONNEMENT

Cette brochure, éditée par le Département du Var, fait partie d'une collection de 7 ouvrages dédiés aux compétences départementales.



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE | COMPÉTENCE |

COLLÈGES

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

REPÈRES



COLLÈGES ET GYMNASES



Proximité et
qualité

p. 15

Équipement et
mobilier

p. 30

AGENTS ET FONCTIONNEMENT

Personnel

p. 39

Restauration
scolaire

p. 44

Dotation
globale de
fonctionnement

p. 56

Ouverture des
collèges, hors
temps scolaire

p. 57



ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF



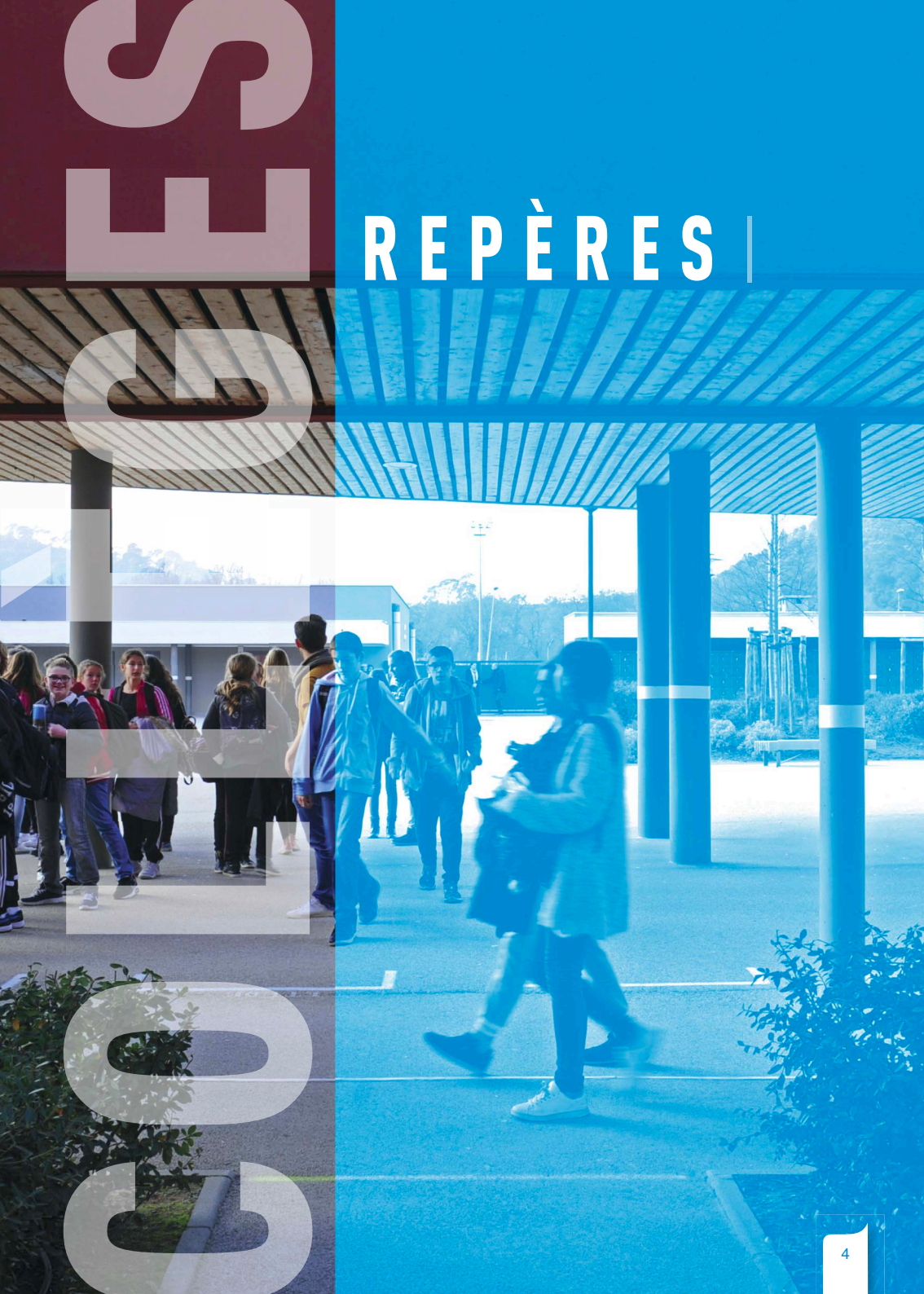
Projets
éducatifs
spécifiques

p. 59

Bourse
départementale

p. 67

REPÈRES |



La compétence collèges, c'est le Département !

Les lois de décentralisation dites "Lois Defferre" de 1982 et 1983 ont réparti les compétences en matière d'enseignement public :



- les Communes gèrent les écoles primaires,
- **les Départements, les collèges,**
- les Régions, les lycées,
- et l'État, l'enseignement supérieur.

Les Départements assurent ainsi la construction, l'aménagement, l'entretien et le financement du fonctionnement des collèges. Ils assument également l'équipement, qu'il soit mobilier ou informatique, mais aussi des infrastructures sportives.

L'intervention départementale est étendue aux établissements privés sous contrat avec l'État en 1985.

En 2004, la loi du 13 août relative aux libertés et responsabilités locales renforce les compétences des Départements en la matière. Elle leur confie la responsabilité de l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des bâtiments des collèges. Les Conseils départementaux définissent également la carte scolaire des collèges, c'est-à-dire qu'ils précisent dans quel collège public doivent être scolarisés les élèves qui habitent dans telle zone du département.

Depuis 2007, ils sont aussi chargés du recrutement et de la gestion des personnels techniques et de service (Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement - ATTEE) qui exercent leurs missions dans les collèges.

Une autonomie affirmée



Les collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), relevant du ministère de l'Éducation nationale. Ils sont chargés de mettre en œuvre le service public de l'enseignement, qui est un service public d'État, au bénéfice des élèves du second degré, de la sixième à la troisième.

Comme tous les établissements publics, les EPL ont une personnalité morale et disposent d'une autonomie administrative et financière conférée par le décret du 30 août 1985. **Les collèges donc sont financièrement**

autonomes. Le Département a la charge de la rémunération des personnels techniques et de service (ATTEE) et verse une subvention de fonctionnement pour les collèges. L'État assure la rémunération du personnel autre que ATTEE et de certaines dépenses pédagogiques. Les collèges ont leur propre budget, voté par le conseil d'administration et contrôlé par le Département, l'académie et le préfet. L'agent comptable et le chef d'établissement sont responsables de l'exécution du budget.

Les collèges disposent également d'une autonomie pédagogique et éducative : organisation de l'établissement en classes et répartition des élèves, emploi des dotations en heures d'enseignement, organisation du temps scolaire, préparation de l'orientation des élèves, ouverture de l'établissement sur son environnement social, culturel, économique, choix de sujets d'études spécifiques à l'établissement, en particulier pour compléter ceux qui figurent aux programmes nationaux...

Cette autonomie garantit l'efficacité pour décliner, au niveau local, les orientations nationales. La loi d'orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, conjuguée à la loi d'orientation relative aux lois de finances, en réaffirme la finalité : la réussite des élèves.

La politique du Département

Les jeunes sont l'un des publics privilégiés du Département du Var. Soucieux d'accueillir les collégiens varois dans les meilleures conditions, le Département du Var poursuit sa politique d'investissement pour favoriser la réussite scolaire dans un environnement durable et une technologie numérique.



Afin d'adapter ses collèges aux problématiques des territoires, le Département du Var a conduit en 2010 une étude prospective sur l'évolution des effectifs scolaires pour les années 2010 à 2020. Cette étude territorialisée a permis de programmer, d'une part, la construction et l'extension de certains collèges et d'autre part, d'adapter la répartition des élèves en fonction des évolutions démographiques. Cette étude est mise à jour chaque année

et permet au Département d'accueillir les jeunes varois dans des conditions d'enseignement optimales. De plus, qu'il s'agisse de mettre à niveau le patrimoine existant ou de construire et d'agrandir les bâtiments scolaires, il privilégie la qualité environnementale. Le développement des énergies renouve-

lables, le schéma de performance énergétique, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont autant de chantiers en cours.

Les chiffres

70



collèges publics + 1 après la construction de celui de Carcès, **soit un collège pour deux communes** et 14 collèges privés

48 000



collégiens

2 internats

600 élèves / **collège**

Restauration

65 cuisines



intégrées

32 000

demi-pensionnaires, soit **3/4** des collégiens

3€

facturés aux parents pour un repas à la cantine alors que...

6,98€

est le prix de revient pour ce même repas.

42,5 millions d'€

dépensés en moyenne chaque année par le Département

12 000



ordinateurs installés dans les collèges

2 650

vidéo-projecteurs

7

tableaux numériques interactifs par collège

850



agents en charge de l'accueil, l'entretien, la restauration des collèges

30 000 connexions par mois au portail des collèges www.colleges.var.fr

28

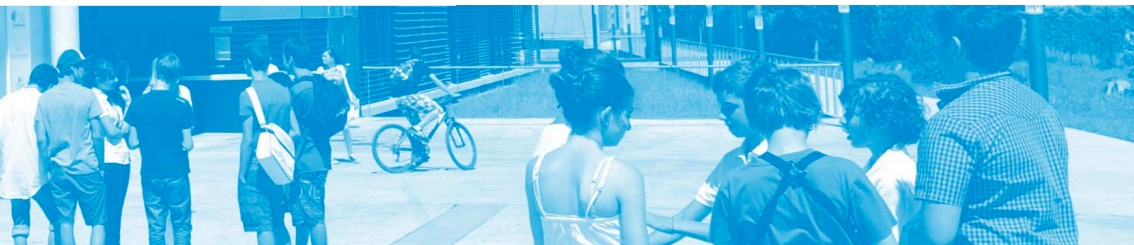


gymnases construits depuis 2000
+ 4 d'ici 2020

27 000



élèves transportés par Varlib chaque jour jusqu'en 2017 (date de transfert de la compétence à la Région)



2 directions gèrent les col

D'un côté, la **Direction de l'Architecture et des Bâtiments Durables (DABD)** qui gère la construction, la maintenance et l'entretien des bâtiments.

Missions

- Construction et restructuration lourde des bâtiments et collèges.
- Entretien, gestion technique et exploitation du patrimoine immobilier départemental : 70 collèges et près de 200 bâtiments.

la DABD

EFFECTIF
plus de 140 agents

4 pôles :

TOULON EST •
TOULON OUEST •
SAINT-MAXIMIN •
DRAGUIGNAN •

Ces pôles assurent la maintenance, la gestion, le fonctionnement et les gros travaux d'entretien des bâtiments et des collèges, ainsi que la mise en œuvre du plan d'accessibilité tout handicap du patrimoine.

Organisation

CONDUITE D'OPÉRATION

Projets de constructions neuves et/ou de restructurations lourdes des collèges, équipements sportifs et bâtiments.

DÉPARTEMENT AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

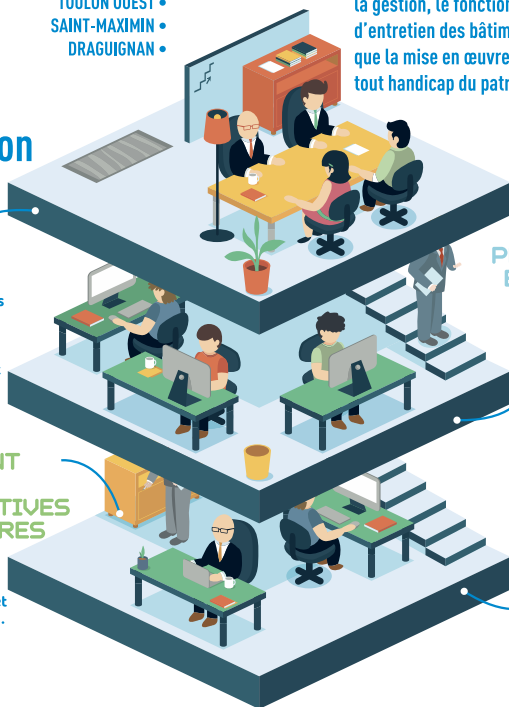
Accompagnement dans l'exécution des opérations techniques et missions de la direction.

BUREAU D'ÉTUDES PROGRAMMATION ET PROSPECTIVE

Développement de la gestion informatique du patrimoine, assistance en ingénierie graphique et études auprès des pôles techniques.

DÉPARTEMENT DES ÉNERGIES

Développement de l'utilisation des énergies renouvelables, gestion des fluides et optimisation des dispositifs de régulation.



lèges

De l'autre, la **Direction des Collèges et de l'Éducation (DCE)** qui fait le relais entre la pédagogie et la vie du collège

Missions

- Offrir les meilleures conditions pour travailler dans des collèges modernes.
- Améliorer la vie dans les collèges.
- Développer une restauration de qualité.

la DCE

EFFECTIF
plus de 900 agents

Mission transversale :

Schéma d'aménagement du territoire scolaire et d'évolution des capacités d'accueil.

Organisation

DÉPARTEMENT ÉDUCATION ET GESTION DES MOYENS DES COLLÉGIENS

Gestion générale du fonctionnement des collèges voisins.

DÉPARTEMENT RESTAURATION SCOLAIRE

Mise en place d'une restauration de qualité, accessible et durable.

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT ET PROGRAMMATION

Service de développement informatique et numérique de l'éducation, formation interne pour les agents départementaux en poste dans les collèges, plan pluriannuel d'investissement en mobilier dans les collèges.

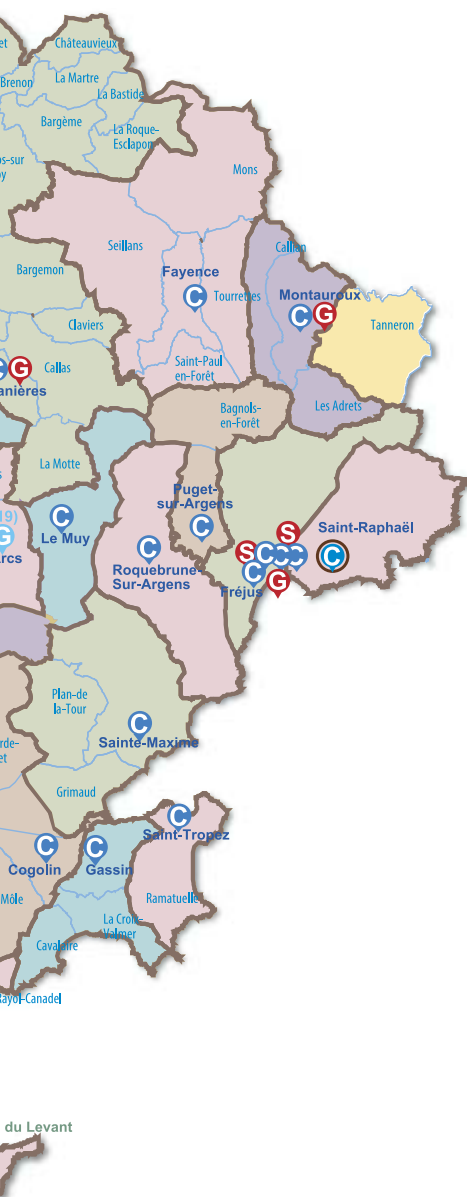
DÉPARTEMENT MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES PERSONNELS DES COLLÈGES

Gestion des agents dans les collèges.





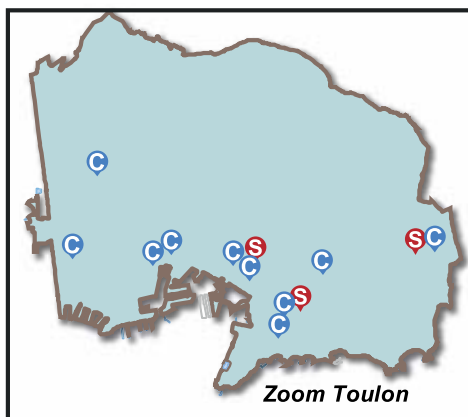
gymnases du Var



-   **COLLÈGE PUBLIC**
-  **GYMNASSE /**  **SALLE DE SPORTS**
-   **GYMNASSE EN ETUDE**
-   **COLLÈGE EN CONSTRUCTION**
-   **COLLÈGE EN RESTRUCTURATION**
-   **GYMNASSE EN CONSTRUCTION**
-  **PÉRIMÈTRE DES VILLES**
-  **PÉRIMÈTRE DE RECRUTEMENT DES COLLÈGES**
- (2017)** **DATE DE LIVRAISON DES STRUCTURES**

*

Construction d'une salle de sports provisoire transformée en auditorium, une fois le gymnase construit



COLLÈGES & GYMNASES



Proximité et qualité

Le Département fait le choix de la proximité en réalisant des collèges à l'échelle des bassins de vie pour offrir des infrastructures proches des habitants. Il construit des établissements à taille humaine pour recevoir les collégiens dans un environnement de travail agréable. Ces travaux de construction ou de rénovation, le Département les mène en choisissant la qualité architecturale et environnementale.

Comment choisit-on le lieu d'implantation d'un collège ?

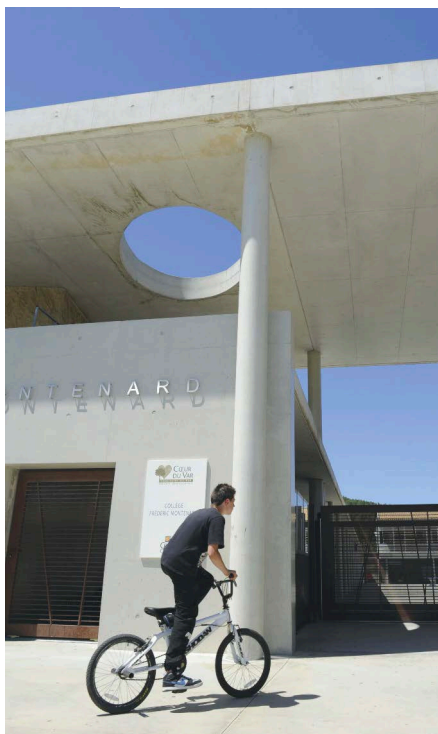
Pour connaître l'évolution du nombre de collégiens pour les 2 ou 3 années à venir, l'Éducation nationale réalise des études à court terme qui donnent une tendance.

Le Département du Var, lui, mène des études prospectives concernant la population scolaire sur une dizaine d'années. Ces études prennent en compte les données démographiques de l'INSEE

mais également les programmes de construction de logement, le développement d'une zone d'activités qui pourrait engendrer la création d'emplois... Ce qui permet d'affiner au mieux les tendances à venir. Sur certains secteurs en mutation rapide, des analyses ponctuelles sont aussi effectuées. Ces études sont révisées chaque année.



Proximité et qualité

Le périmètre de
recrutement des
collèges géré par
le Département

La carte scolaire attribuée à chaque enfant, un collège en fonction de son lieu d'habitation. C'est le Département qui définit la sectorisation, c'est-à-dire le périmètre de recrutement des collèges. En revanche, l'inscription et l'affectation des élèves est faite par la direction académique.

La sectorisation permet de proposer aux élèves une place dans un collège proche de leur domicile et de répartir de manière équilibrée les effectifs sur un territoire.

Parfois, une modification de la sectorisation est nécessaire. Certains établissements présentent des effectifs devenus trop importants au fil des ans. Il s'agit alors d'équilibrer les collèges pour respecter le bien-être des élèves. Le Département entame une démarche de concertation

avec les différents acteurs concernés : l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves et les élus locaux. Un dossier de sectorisation est monté, préconisant de nouvelles dispositions. Il est présenté au Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) avant le vote de la commission permanente du Département.

Des constructions modernes et durables

Des collèges plus fonctionnels, voici l'objectif du Département. Ces collèges doivent être économes et agréables à vivre pour offrir plus qu'un lieu d'études, un vrai lieu de vie. Chaque année, le Conseil départemental investit de manière conséquente dans la modernisation des collèges. Dans les collèges neufs ou rénovés, le personnel éducatif constate que les élèves sont plus apaisés et tournés vers le travail. Les professeurs et les collégiens sont plus impliqués dans la vie de l'établissement.

Les collèges varois allient modernité architecturale et approche environnementale exemplaire. Tout est pensé pour que les bâtiments s'intègrent parfaitement dans le paysage, pour que l'eau et les énergies soient économisées au maximum, pour que les confort acoustique et visuel fassent partie intégrante des collèges. Des technologies ultramodernes et écologiques sont utilisées : chaudières à bois, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, isolation performante, détecteurs de présence sur les éclairages... En plus d'être respectueux de l'environnement, ces bâtiments ont des coûts de fonctionnement moins élevés.

Chaque établissement est conçu en fonction des attentes et des besoins locaux. La volonté du Département est d'apporter une réponse adaptée. Un système qui fonctionne bien dans un secteur du Var, n'est pas forcément le bon ailleurs. Tout dépend de l'environnement proche de l'établissement. Les chaudières bois, par exemple, sont préconisées lorsque l'alimentation en bois peut se faire facilement à proximité.



Une rénovation des collèges programmée



Quand un collège devient trop ancien, le Département engage de gros travaux de rénovation voire de restructuration totale. Ces travaux s'accompagnent parfois d'une extension. Il s'agit de restaurer des locaux en mauvais état, qui ne correspondent plus aux exigences actuelles. Certains bâtiments, trop vétustes, peuvent même faire l'objet d'une démolition. La réhabilitation est aussi l'occasion de réorganiser complètement l'espace et de créer de nouveaux espaces. Enfin, elle permet d'améliorer les caractéristiques environnementales des bâtiments anciens, souvent économes.

Des études diverses de diagnostic technique et un état des lieux sont à réaliser

au préalable : structure, performance énergétique, démolition, amiante... Selon le phasage des travaux et le maintien des élèves sur le site pendant le chantier, d'autres interventions peuvent être nécessaires, comme la mise en place de préfabriqués provisoires ou le transfert des collégiens vers un collège relais. Ces dispositifs vont générer des coûts supplémentaires d'aménagement, de déménagement et de transport des élèves, qui sont intégrés dans le montant de l'opération.

Véronique Franke est directrice de l'Architecture et des Bâtiments Durables (DABD). Architecte de formation, elle a d'abord travaillé en agence, puis a dirigé des services d'urbanisme en mairie. Elle a intégré le Département en 2004.

Des objectifs ambitieux



“Le Département se fixe des objectifs environnementaux et de performance ambitieux et qualitatifs. Pour nos constructions de collèges, nous avons suivi les démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) ou BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) pour lesquelles plusieurs cibles sont à satisfaire : performance énergétique, éco-matériaux, économie des fluides, énergies renouvelables et dispositifs innovants, équilibre écologique, protection environnementale, chantier à faible nuisance, préoccupation de fonctionnement, confort, économie, efficacité, durabilité...”

Sur un plan plus architectural, une des attentes départementales concerne l'intégration dans le site, la réponse harmonieuse à un environnement existant tout en favorisant une traduction conceptuelle contemporaine raisonnée. Les procédures de concours qui sont organisées à l'occasion et préalablement à la réalisation des équipements mobilisent des candidatures très nombreuses favorisant ainsi la richesse et la diversité architecturales des propositions. À travers cette procédure, le Département sélectionne 4 à 5 candidats, sur leurs compétences et références. Ils seront amenés à présenter un projet sur la base d'une esquisse, permettant à la collectivité et au jury constitué d'élus mais également de professionnels (architectes et membres du CAUE par exemple) de procéder à la désignation du projet lauréat. Les derniers collèges construits sont des exemples de réussite adaptées et diversifiées au contexte environnemental.”

La naissance d'un collège en 5 étapes

Que ce soit pour la construction d'un nouveau collège ou pour donner une seconde vie à un établissement vieillissant, plusieurs étapes sont nécessaires, de la définition du projet à la livraison.



1 DÉFINITION DU PROGRAMME ET ÉTUDES PRÉALABLES

- IDENTIFICATION DES BESOINS
- RECHERCHE DU SITE ADÉQUAT
- ÉTUDES PRÉALABLES
- PROFIL DU FUTUR COLLÈGE
- DÉFINITION DU BUDGET
- MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE PROJET
- VOTE DE LA DÉLIBÉRATION



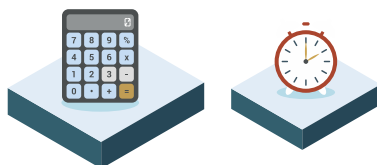
► 2 L'APPEL D'OFFRES

- LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE
- DÉSIGNATION D'UN JURY
- DÉSIGNATION DU LAURÉAT ET DU PROJET ARCHITECTURAL RETENU
- DÉSIGNATION DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE, CSPS, ASSISTANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE



► 3 L'ÉTAPE ADMINISTRATIVE

- PROJET AFFINÉ PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE
- CONFIRMATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL
- CONSULTATION DES ENTREPRISES



► 4 LES TRAVAUX (équipe de construction)

- INSTALLATION ET PRÉPARATION DU CHANTIER
- RÉALISATION DES TRAVAUX



► 5 LA RÉCEPTION DES TRAVAUX ET OUVERTURE

- VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS (maître d'œuvre)
- VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES LOCAUX (commission de sécurité)
- OUVERTURE DU COLLÈGE



Le CAUE, une bonne ressource



Ils sont nés avec la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 : les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont aujourd'hui présents dans 93 départements. Tout récemment, la loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine (CAP), fait du CAUE l'outil de formation des élus sur la qualité architecturale. Le CAUE du Var conseille et accompagne, entre autres, toutes les collectivités locales varoises. Il est géré par un conseil d'administration, présidé par un conseiller départemental.

Il rassemble 6 autres élus du Département, des représentants des collectivités, de l'État, des personnes qualifiées, des professionnels et un représentant du personnel. Les profils au sein de cette équipe sont pluridisciplinaires dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme, les paysages, le graphisme, la communication, la géomatique et la gestion administrative et comptable. Son financement provient des recettes de la taxe départementale liée aux permis de construire.

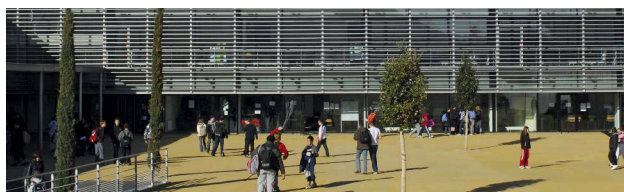
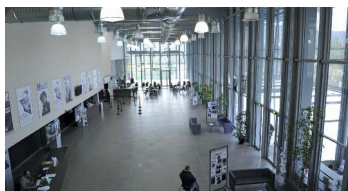
Réhabilitation énergétique, construction neuve, choix des matériaux, étanchéité à l'air... Le CAUE du Var informe, conseille, sensibilise et forme tous les publics sur l'architecture méditerranéenne durable. Un vrai centre ressource !

Des bâtiments accessibles



Depuis de nombreuses années, le Département est engagé dans la mise en accessibilité de ses 70 collèges publics, des gymnases et des auditoriums. Dès 2010, il a été précurseur en la matière en étant un des premiers Départements de France à voter un Schéma départemental d'accessibilité. Pour poursuivre cette mise aux normes, la collectivité a voté, en octobre

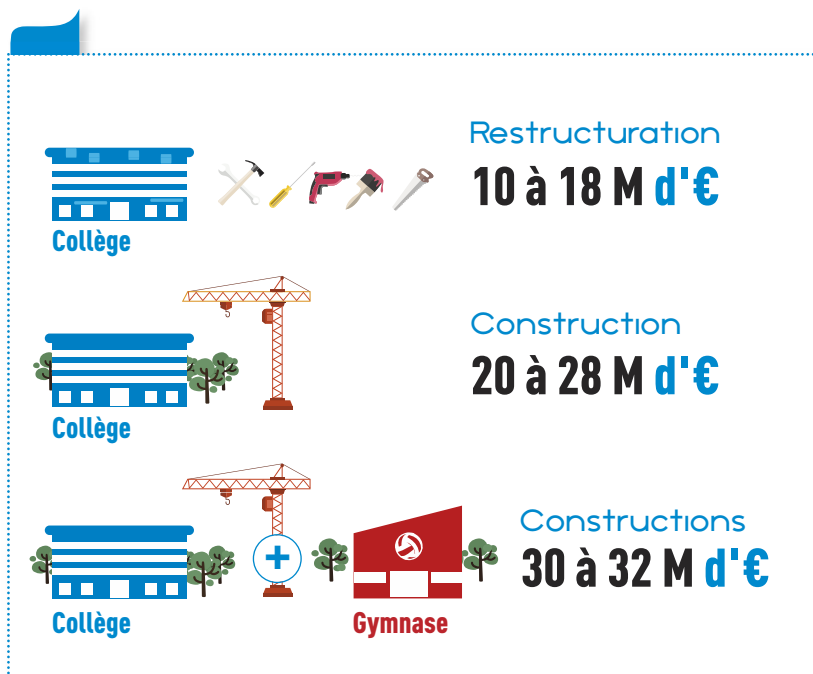
2015, une programmation s'inscrivant dans la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée (ADAP) pour un montant de 23,7 millions d'euros, inscrits et répartis sur 9 ans. Les établissements accueillant des classes ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) pour les élèves atteints d'un handicap physique et/ou sensoriel sont prioritaires.



Proximité et qualité

La construction d'un collège, combien ça coûte* ?

En 10 ans, le Conseil départemental a construit ou restructuré près d'une trentaine de collèges. Ces opérations ont été financées à 100 % par le Département. Pour chacune, il a lancé un concours d'architecture pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre opérationnelle, et des appels d'offres pour effectuer les travaux de construction puis de maintenance des locaux.



* Coûts variant en fonction de la capacité d'accueil, du niveau d'équipement et des travaux annexes.

Pour répondre à l'urgence et à la complexité : les contrats PPP



Les effectifs et les besoins éducatifs se sont intensifiés sur plusieurs territoires varois. En Provence verte, l'évolution démographique a engendré une hausse des effectifs, saturant les capacités d'accueil des collèges existants, et rendant difficile l'accueil des enfants dès 2017 sans nouvelle structure. Au collège de l'Estérel à Saint-Raphaël et à l'Herminier à La Seyne, la vétusté des bâtiments et la configuration de l'espace, devenue inadaptée, pénalisent le bon fonctionnement des établissements.

Ces réflexions et constats ont mené le Département à opter pour **un contrat de Partenariat Public Privé (PPP)**. Il permet de répondre à l'urgence à réaliser des équipements, à la complexité de mener simultanément trois chantiers, aux objectifs d'économies, de performances énergétiques et qualitatives.



Proximité et qualité

Qu'est-ce qu'un PPP ?



Le PPP, grâce à un contrat global, permet au Conseil départemental de confier à un partenaire de son choix et pour une période déterminée, la conception, la construction, le financement ainsi que l'entretien, l'exploitation et la maintenance des trois collèges. Le choix du partenaire se fait à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif. Sa rémunération est versée par le Département sous forme d'une redevance pendant 25 ans, à compter de la mise à

disposition des ouvrages.

Le PPP permet aussi la réduction des délais d'intervention et une projection planifiée et maîtrisée des financements. C'est aussi une garantie de résultats portant sur une seule entreprise.

L'entreprise partenaire intègre dès la conception, les solutions de maintenance et les exigences du Département afin d'être performante sur la durée de vie de l'ouvrage. Sa rémunération est liée au respect des objectifs de performance et de résultats.

Quelles exigences varoises pour ces nouveaux collèges ?

Le Département a intégré dans le contrat des objectifs ambitieux selon la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM). La démarche BDM porte sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques du bâtiment avec des objectifs de performance adaptés à notre région.

Une évaluation des besoins a été menée au préalable par les services départementaux. L'équipe éducative a été associée afin d'adapter au mieux les bâtiments aux besoins des futurs utilisateurs.

Sur les aspects économiques et environnementaux, la société partenaire s'est engagée à :

- recourir aux matériaux bio-sourcés (et/ou locaux), intégrer des solutions de réduction des besoins de chauffage et utiliser les énergies renouvelables,
- porter une attention particulière au cycle de l'eau (réduction des consommations, récupération, réutilisation),
- mettre en place une gestion des déchets notamment le tri sélectif pour la restauration,
- favoriser la biodiversité.

Le collège devient un support pour l'éducation à l'environnement des élèves, les bâtiments et les espaces pouvant être utilisés comme un outil pédagogique notamment dans le cadre de l'Agenda 21 des

collèges mis en place par le Département. C'est dans cette logique globale d'innovation que les trois collèges concernés sont dénommés **COLLège nouvelle GENération, COLOGEN**.

Confirmant son attachement aux missions qu'il accomplit au sein des collèges, le Département du Var conserve et reste responsable des services de restauration et d'entretien dans ses établissements.



Les étapes de la mise en place de COLOGEN



Mai 2014 : évaluation préalable de l'opportunité d'un recours au PPP.

Juillet 2014 : le Département valide le principe du recours au PPP et une procédure de dialogue compétitif est mise en place.

Juin 2015 : offres finales

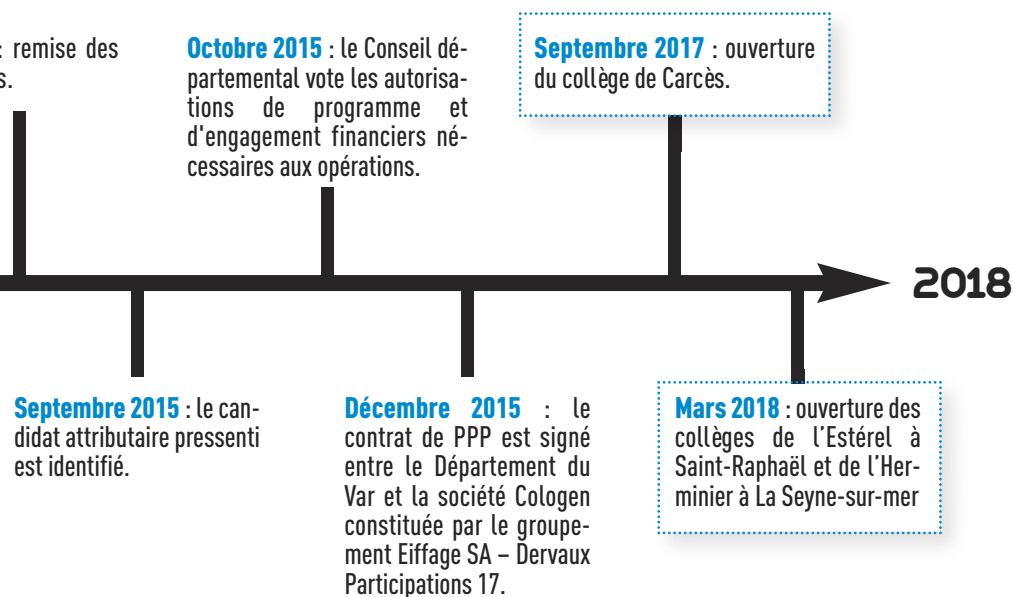
2013

Octobre 2013 : réflexion autour des trois opérations.

Juin 2014 : le Département reçoit un avis favorable de la Mission d'appui aux PPP qui apprécie notamment l'efficacité économique, l'urgence et de la complexité du projet.

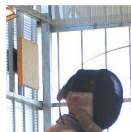
Octobre 2014 : deux candidats sont admis à participer au dialogue compétitif et remettent leurs offres initiales en janvier 2015.

Cologen, filiale d'Eiffage, se charge de la construction ou la rénovation des bâtiments ainsi que de leur fonctionnement sur 25 ans. Pour les trois chantiers, celui de l'Herminier à La Seyne-sur-mer, l'Estérel à Saint-Raphaël, et Carcès, le Département investira 7 millions d'euros par an. À l'issue du contrat, le Département aura versé 175 millions d'euros et récupérera tous les bâtiments remis en bon état. L'économie réalisée est estimée à 10 % environ, par rapport à une réalisation directe du Département, incluant les coûts d'entretien sur 25 ans.



Équipement et mobilier

Des infrastructures sportives multisports



Gymnases, salles de sport, plateaux sportifs près des collèges... Parce que le sport est une matière comme les autres, le Département réalise des équipements sportifs de qualité à proximité des collèges. Basket, hand-ball, volley-ball, tennis, badminton ou même escalade... Les collégiens peuvent pratiquer toutes sortes de disciplines pendant les cours d'éducation physique, et dans des conditions optimales !

4 nouveaux gymnases jusqu'en 2020

Carcès (2017),
La Londe : collège François de Leusse (2018),
Les Arcs : collège Jacques Prévert (2019),
Barjols : collège Jacques d'Arbaud (2020).



Tous les projets sont conçus en partenariat avec les communes. Elles cèdent gratuitement le terrain, et le Département réalise la

construction sur la base d'un programme-type. Parfois, les villes ont besoin d'un gymnase plus spacieux avec des salles spécialisées ou d'autres installations qui ne sont pas prévues dans le projet de base. Les communes complètent alors le projet en fonction de leurs attentes, et contribuent financièrement au projet. L'équipement réalisé est géré par la ville ou l'intercommunalité, ce qui permet son utilisation par les communes et les associations en dehors du temps scolaire.



28



gymnases réalisés
entre 2004 et 2015

117 millions d'€

dépensés pour leur construction



Équipement et mobilier

Numérique : montée en puissance dans les collèges

100% des collèges publics varois bénéficient d'un environnement numérique performant. C'est l'objectif que s'est fixé le Département du Var dès 2012 en engageant le schéma de développement du numérique. Toutes les salles de cours disposent d'un vidéo-projecteur et d'un ordinateur.

12 000



ordinateurs

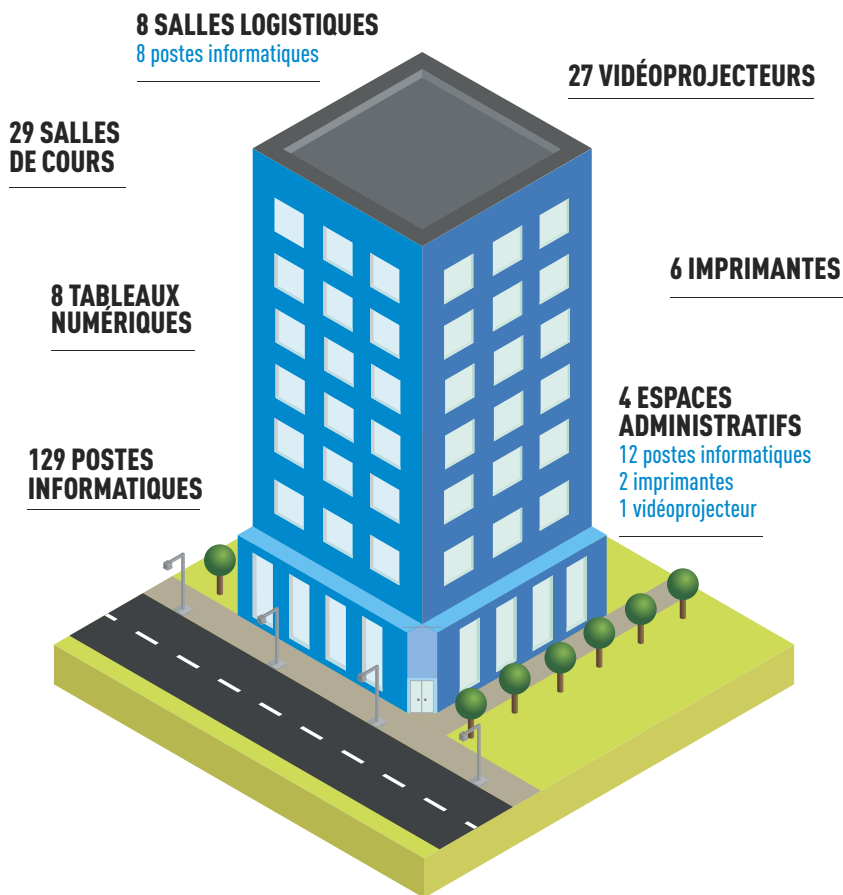
Entre 2010 et 2016,
10 000 ordinateurs
ou équipements informatiques
achetés

Entre 2010 et 2016,
+ de 6,33 millions d'€
investis pour doter les collèges publics varois d'un parc informatique moderne contribuant à la réussite des collégiens.

**Tous les 5 ans,
le matériel
informatique
est renouvelé.**

Dans le Var, le Département fournit également le matériel informatique de l'administration.

Le Département, accompagné par les services de l'Éducation Nationale, a défini une architecture basée sur un collège de 600 élèves. Elle est, bien sûr, ajustée au cas par cas pour s'adapter aux réalités de chaque établissement.



De plus, le Département du Var prend en charge la moitié du parc des photocopieurs des collèges. Cela lui coûte environ **200 000 € / an.**

La fibre qui a tout changé



Le Département poursuit la mise en place du schéma de développement numérique avec le raccordement des collèges varois au haut débit, voire au très haut débit. Il s'agit de faire évoluer le débit de tous les collèges de 8 MB à plus de 30 MB d'ici à 2020-2022.

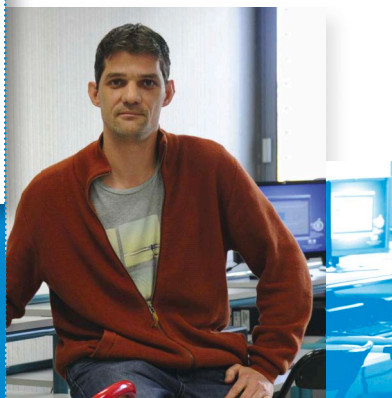
Depuis 2015, le collège Léonard de Vinci à Montauroux est relié à la fibre. Il bénéficie d'un débit 30 fois plus rapide

qu'avant. Cela a permis d'adapter les usages d'enseignement aux nouvelles méthodes pédagogiques. Même l'appel est désormais fait avec une tablette !

28 techniciens informatiques assurent le bon fonctionnement du matériel dans les 70 collèges publics du Var. Ils sont en charge de l'entretien et la maintenance.

Rencontre avec Clément Caron, technicien informatique et animateur de territoire.

Portrait



Il est entré au Département en 2007, après avoir été, de 1999 à 2005, emploi jeune en charge de l'informatique au collège Django Reinhardt à Toulon.

"J'ai appris l'informatique sur le tas pendant mon emploi jeune. Et quand j'ai été recruté par le Département du Var, j'étais

immédiatement opérationnel ! Je connaissais déjà le travail. Nous sommes 28 agents du Département à assurer le fonctionnement du parc informatique et numérique des collèges varois. Avec deux de mes collègues, nous sommes techniciens informatiques et animateurs de territoire (TIAT). Nous faisons ainsi la coordination entre le personnel de l'Éducation Nationale et les autres techniciens informatiques et numériques de l'éducation (TINE). Quelles sont nos missions ? Nous devons fournir aux élèves, aux enseignants et aux parents tous les outils et les services pour bien travailler. Nous assurons la maintenance de tous les postes de travail, les actifs de réseaux, les imprimantes, les vidéo-projecteurs, les tableaux numériques, les tablettes... Nous nous occupons de la mise à jour des logiciels. Dès qu'il y a un problème, les enseignants ou le personnel administratif nous signalent l'incident. Nous trouvons une solution au plus vite, avec, bien sûr, une gestion des priorités. L'essentiel est que les élèves et les professeurs puissent continuer à travailler au mieux. Chaque technicien est en charge de 2 ou 3 collèges, en fonction de la taille des établissements. Dans le Var, le Département a vraiment mis le paquet sur la maintenance informatique. 28 agents c'est un bel effectif. Ce n'est pas le cas dans chaque département ! Au niveau du matériel, nous sommes aussi bien équipés. Tous les collèges sont 100 % équipés au niveau numérique avec un renouvellement tous les 5 ans. Les collégiens ont tous les outils pour bien étudier."

Équipement et mobilier

Le mobilier et le matériel

Pipettes, ballons de sport, armoire à pharmacie mais aussi chaises de réfectoire ou encore matériel d'entretien... Le Département du Var équipe tous les collèges varois, pour leur bon fonctionnement mais également pour le bien-être des agents départementaux qui y travaillent.



**Chaque année,
le Département
investit 500 000 €**

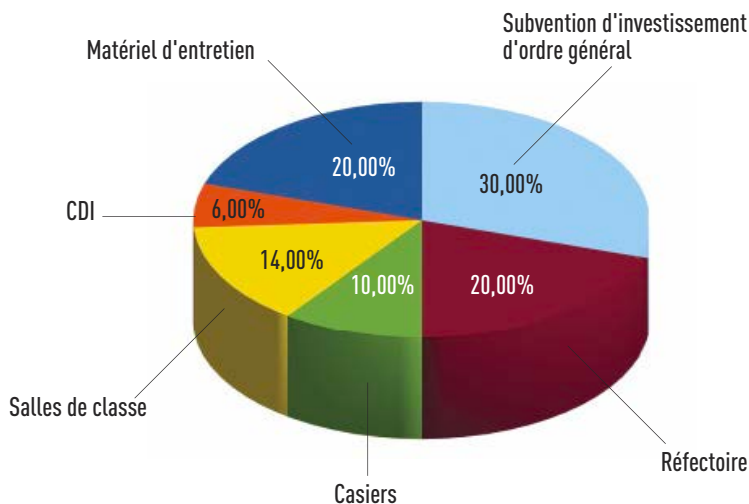


Chaque classe, espace de travail ou usager du collège a besoin de matériel. Il manque une chauffeuse au centre de documentation et d'information (CDI) ? Un meuble dans le bureau du principal ? Les chaises des salles de classe sont trop vieilles et celles du réfectoire,

trop lourdes ? Des casiers doivent être installés pour décharger les cartables des élèves ?

Voici quelques exemples des dépenses de mobilier que le Département prend en charge.

Répartition des dépenses annuelles à budget constant



Cet investissement est primordial pour les élèves et les enseignants. Mais aussi pour les agents. Le Département est très attentif à leurs conditions de travail et à leurs équipements. Par exemple, il investit dans du matériel moins lourd, plus ergonomique et plus maniable, afin de limiter les troubles musculo-squelettiques. Il équipe également les agents de tenues adaptées à leurs missions.

Une subvention d'investissement général est allouée aux collèges pour leur permettre d'acheter ce qui ne rentre pas dans la programmation annuelle.



On recycle !

Lors de la restructuration d'un collège, un inventaire du matériel existant est systématiquement effectué. Et très souvent, le mobilier est encore en très bon état. Le Département refuse de le jeter. Il partira dans les établissements qui ont des besoins.

SCIENCE

AGENTS & FONCTIONNEMENT



Le personnel

Le Département emploie dans les collèges, plus de 850 agents, répartis dans les 70 établissements publics varois : chefs et seconds de cuisine, agents polyvalents d'entretien et de restauration, ouvriers de maintenance, agents d'accueil, agents chef... Leurs missions sont indispensables au bon fonctionnement des établissements : propreté et rangement des locaux, préparation et service des repas, entretien des espaces extérieurs, maintenance... Autant de tâches essentielles pour que les élèves se sentent bien dans leur collège.

Quel statut pour les agents des collèges ?

La loi du 13 août 2004 est venue modifier la répartition des compétences sur la gestion des collèges. Dorénavant, "le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves". Depuis cette date, "le Département assure le recrutement et la gestion des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les collèges" (art. L213- 2-1 du Code de l'éducation).

Les personnels TOS, devenus Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) sont des agents de la fonction publique territoriale, tout en étant affectés à un établissement Public Local d'Enseignement (EPLE). Ainsi, le personnel ATTEE est soumis à l'exercice d'une double autorité : d'une part, l'autorité hiérarchique assurée par le Président du Département et, d'autre part, l'autorité fonctionnelle confiée au chef d'établissement. Cette double autorité hiérarchique et fonctionnelle, définie par le cadre légal et réglementaire, nécessite une forte coordination entre les services du Département et les personnels de direction des collèges, dans l'intérêt du service public et des agents.



Le personnel

Les agents dans les collèges



L'agent chef

Il coordonne les actions de l'équipe : planifier l'activité des équipes d'entretien, de cuisine, de maintenance. Il hiérarchise les urgences, définit les besoins en formation ou spécialisation de l'équipe. Il participe avec l'intendant du collège à la gestion des ressources humaines de l'équipe.



L'agent d'accueil

Il assure la sécurité des accès et le filtrage des entrées, l'accueil et l'orientation des usagers. Il assure également l'accueil téléphonique, la réception et le départ du courrier.



Le chef de cuisine

Il confectionne avec l'aide de son équipe environ 460 repas en moyenne, chaque jour, à partir de produits frais. Il dirige l'équipe de cuisine et de petite plonge et en coordonne l'activité. De plus, il s'applique à respecter l'équilibre alimentaire et les normes d'hygiène pour la confection des repas.



Le second de cuisine

Il assiste ou remplace le chef de cuisine dans ses fonctions. Il gère un secteur de production sous l'autorité du chef de cuisine.



L'ouvrier de maintenance

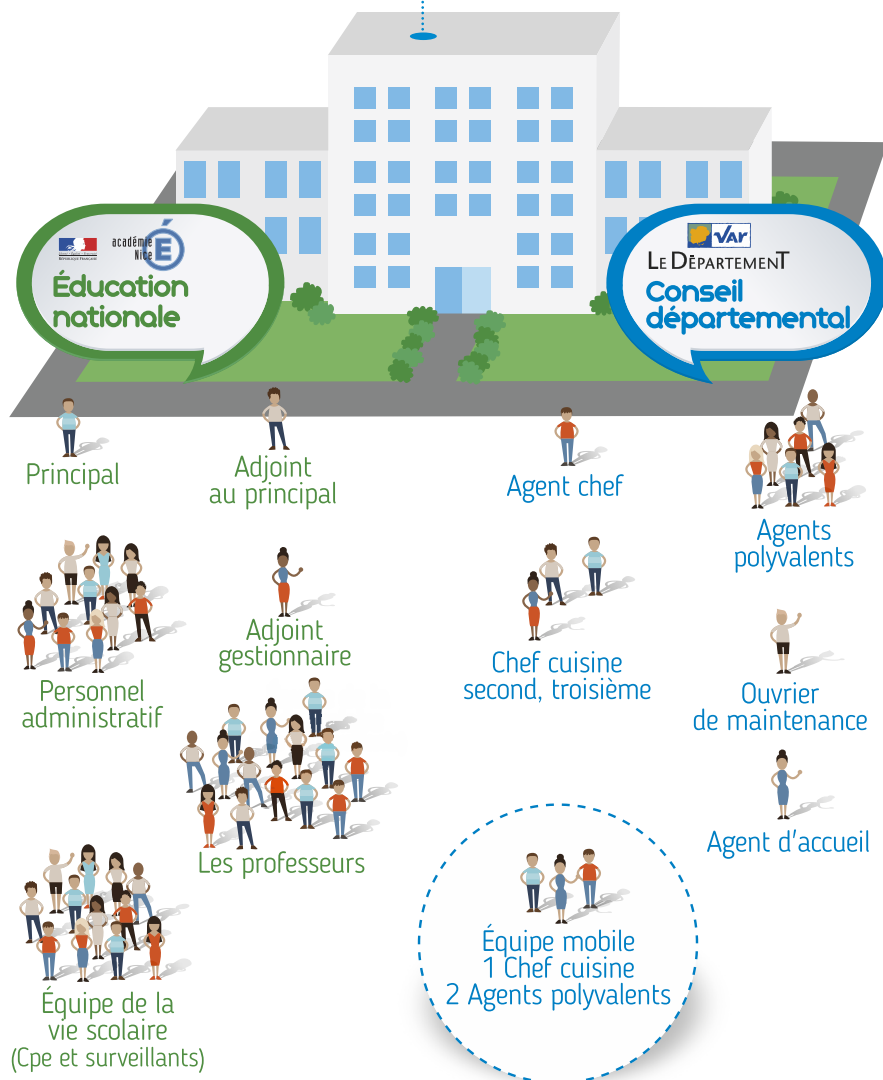
Il assure la maintenance courante des bâtiments, des équipements et des espaces extérieurs pour le bon fonctionnement de l'établissement. Il contrôle et surveille l'état de bon fonctionnement des installations. Il détermine les travaux à réaliser soit par une intervention directe, ou par intervenant extérieur. Il applique et fait appliquer les règles et consignes de sécurité.



L'agent polyvalent

Il assure le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des collèges. Il participe au service de restauration et petite plonge.

De qui dépend le personnel d'un collège ?



Le personnel

Une journée des agents dans un collège 60



L'agent d'accueil ouvre les portes du collège à 6 h 30 à l'équipe d'agent technique du matin.



La brigade composée d'un chef de cuisine, un second et un troisième travaillent leurs préparations froides pour le déjeuner.



Avant l'arrivée des collégiens, l'équipe d'entretien se met à l'ouvrage. Au programme, les classes, les sanitaires...



La lingère, un lent, lave les tenues des agents, les équipes de sport...



Le service commence. Une partie des agents participe à la distribution des plats.



Les agents polyvalents s'occupent du rangement et de la plonge.



Après le repas, il faut nettoyer le réfectoire.



L'ouvrier de maintenance en priorité travaille les travaux d'urgence. Un problème de porte, de table...

00



agent polyvalent de travail
maillots des
ts...



Objectif : 440 repas à servir
pour midi ! La brigade de cui-
sine commence la préparation
des plats chauds.



Une deuxième équipe d'agents
polyvalents arrive !



Les allées et venues dans le
collège sont gérées par
l'agent d'accueil ainsi que
l'envoi et le tri du courrier.



enance s'oc-
de tous les
e et de main-
blème de clé,
le...



Une cuisine bien gérée impose
aussi une gestion vigilante de
son stock. Le chef prépare ses
menus.



L'équipe d'agents d'entretien
de l'après-midi continue le
travail dans les classes libé-
rées jusqu'à 18 h 30.



L'agent d'accueil ferme le col-
lège.

Restauration scolaire

Plus de 32 000 élèves varois mangent chaque jour dans leur collège. Le Département nutritionnel et un moment de convivialité. Une charte, signée en 2016 avec la



Un engagement fort !

Les collèges n'ont pas d'obligation de proposer un service de restauration scolaire. Quand il existe, ce service relève obligatoirement du Département. Le Var se mobilise depuis plusieurs années pour offrir un service de qualité avec, dans la plupart des établissements, une cuisine réalisée sur place par les agents départementaux. 93 % des collèges varois ont leur propre cuisine et un personnel dédié. Le Département fixe le cadre général mais chaque

collège dispose, pour faciliter l'organisation, d'une gestion autonome : budget, élaboration des menus, achats des denrées, négociation avec les producteurs locaux...

Sécuriser et gérer l'accès

Pour améliorer l'accès et la gestion de la restauration scolaire, le Département incite à la mise en place de **bornes biométriques**.



ment est très investi pour faire du déjeuner scolaire un repas de qualité, un apprentissage
plupart des collèges publics, conforte cette ambition.

La restauration scolaire en chiffres



un(e) chef



un(e) second



un(e) troisième

460 

élèves c'est la capacité d'accueil moyenne des demi-pensions des
collèges varois.

**Près de 3 millions de
repas servis / an !**



ce qui représente 
32 000 demi-pensionnaires
soit environ 76 % des effectifs

77,2%

de demi-pensionnaires
sont **en milieu rural**

63,2 %

de demi-pensionnaires
sont **en milieu urbain,
centre-ville**

60,4%

de demi-pensionnaires
sont **en milieu urbain
périphérique**

Restauration scolaire

Une charte qualité

En s'engageant dans une démarche qualité de la restauration scolaire, le Département du Var conforte son attachement au service public à vocation sociale. À la fois, il maintient des cuisines de production dans la plupart des collèges, mais également il rend ce service accessible au plus grand nombre à travers sa politique tarifaire.

Une charte qualité de la restauration scolaire varoise a été signée le 4 mars 2016 par Marc GIRAUD, Président du Conseil départemental.

Cette charte, élaborée avec les chefs de cuisine, les gestionnaires et les chefs d'établissement, ambitionne de faire découvrir et apprécier aux jeunes toute la richesse des saveurs des terroirs varois. Elle clarifie, avec des objectifs simples, la qualité at-

tendue dans les restaurants des collèges. Et elle fixe le cadre pour proposer une restauration de qualité : plans de maîtrise sanitaire, formation des personnels, renouvellement du matériel, mise aux normes des unités de restauration, réfection des selfs...

Un restaurant scolaire qui fonctionne bien est un pôle d'équilibre pour les élèves.



Un déjeuner pour tous

Le Département a mis en place une bourse pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier du déjeuner scolaire. Cette aide représente **un euro** en moyenne par repas, ce qui permet aux parents de payer 2 € un repas complet de qualité à la place de 3 €. Elle est versée aux collèges au bénéfice des élèves demi-pensionnaires boursiers.

Sur l'année scolaire 2014/2015, 7 361 demi-pensionnaires en ont bénéficié.

Sans concession !

La sécurité alimentaire est la première préoccupation des acteurs de la restauration scolaire.

La collectivité s'engage à travers :

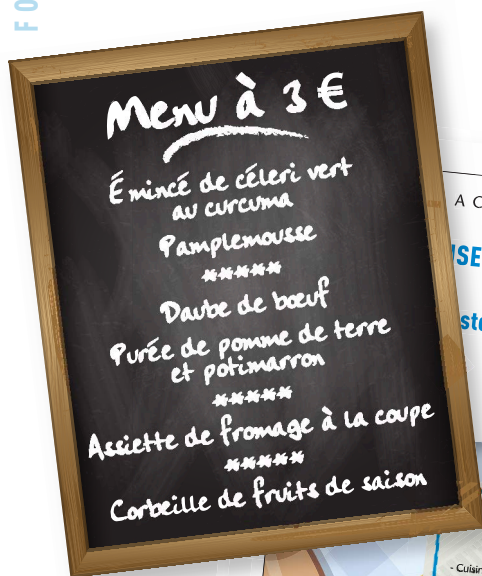
- **la formation** : dispensée en interne par le conseiller technique chargé de l'assistance, du conseil et de la formation en hygiène et sécurité alimentaire ;
- **l'accompagnement sur site** : visites, conseils, audits afin d'évaluer la conformité à la réglementation. Les interventions de la Direction des Collèges et de l'Éducation (DCE) sont formalisées par des écrits adressés aux établissements détaillant les mesures correctives à apporter.
- **la prise en charge totale des auto-contrôles** : analyses bactériologiques de prélèvements alimentaires et de prélèvements de surface par le Laboratoire départemental d'analyses à raison de 5 passages annuels. Les résultats des analyses sont adressés aux établissements ainsi qu'à la DCE. Ce qui permet au conseiller technique de dialoguer avec les établissements sur les mesures à prendre en cas d'analyses non conformes.



Les établissements s'engagent à mettre en pratique et à personnaliser le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), à appliquer les mesures correctives préconisées par les conseillers techniques de la collectivité, et à signaler toute anomalie relevée.

Restauration scolaire

Au menu...



ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL S'ENGAGE !

Qualité des repas

Coût à charge des familles minime

LE DÉPARTEMENT

MENU

Une assiette de qualité

- Cuisiner des produits frais de saison, issus d'une agriculture biologique ou raisonnée et cultivés sur le territoire : tel est le défi quotidien relevé par les chefs de cuisine des collèges du Var.
- Des équipes formées avec du matériel de cuisine ergonomique et aux normes.
- Des analyses bactériologiques tout au long de l'année.
- Une charte de qualité qui engage le Département, le collège et l'Éducation Nationale. Elle garantit la qualité des produits et favorise les circuits courts.

Un prix de repas maîtrisé

Pour un total de 7 € par repas :

- Part prise en charge par le Département du Var : 4 €
- Part payée par la famille : 3 € SEULEMENT**

31 000 repas sont servis chaque jour dans les collèges varois, soit 3 831 977 repas par an.

Une aide à la demi-pension qui s'élève à 1 € par repas, permet d'alléger les factures, en fonction des ressources. Elle touche près de 8 000 familles.

Qui décide des menus ?

- Le chef de cuisine et son équipe,
- Le gestionnaire de l'établissement,
- Les représentants des élèves et des parents.

Qui s'occupe des achats ?

- Le gestionnaire de l'établissement,
- Le chef de cuisine et le magasinier.

Qui réalise les repas ?

- Le chef de cuisine et son équipe employés par le Conseil départemental.

Composantes d'un repas à 7 €

- Frais de personnel : 3,91 €
- Achat de denrées alimentaires : 2,00 €
- Équipements : 0,33 €
- Actuels divers (fluides, eau, produits d'entretien, électricité, vêtement...) : 0,76 €

Site internet : conseildepartemental83.fr

Petits plats en équilibre !

L'équilibre nutritionnel est primordial pour des élèves en pleine croissance. L'arrêté du 30 septembre 2011 pose les bases de cet équilibre en cinq points :

• LES PLATS PROTIDIQUES

4 viandes (bœuf, veau, agneau, abats non hachés)



et 4 poissons  **obligatoires**

• LES LAITAGES

1 laitage par jour  (en respectant les fréquences de teneur en calcium)

• LES FRUITS

au moins 8 fruits crus sur 20 services



• LES FÉCULENTS

1 féculent par repas (en dehors du pain)



• LES FRITURES

pas plus de 4 sur 20 services



À la demande des établissements, un conseiller technique du Département vérifie l'équilibre des menus. Il publie toutes les cinq semaines, sur le portail des collèges www.colleges.var.fr, à titre d'exemple, des menus comportant à chaque repas un produit local disponible auprès du fournisseur du groupement d'achat.

Restauration scolaire

Des cuisines bien équipées...



Le conseiller technique de la DCE chargé des équipements programme chaque année, en collaboration avec les établissements, le remplacement de matériels de restauration. Les critères sont :

- la vétusté,
- la croissance d'effectifs,
- la sécurité (zones de préparations froides, par exemple),
- l'ergonomie du travail pour les personnels,
- la qualité culinaire et l'éducation au goût (éplu-

cheuses, essoreuses, coupe légumes etc.).

Qualité oblige. Comme pour la construction, le Département fait un effort sur l'équipement des cuisines avec des matériels performants d'un point de vue énergétique : consommation réduite de fluides, d'énergie et de produits lessiviels. En collaboration avec la Direction de l'Architecture et des Bâtiments Durables (DABD), des opérations de restructuration sont aussi programmées. Chaque année, le Département y consacre près d'**1 million d'euros**.

... Et bien entretenues

Les établissements s'engagent à entretenir avec soin les équipements :

- en prenant les contrats de maintenance adéquats sur l'ensemble des éléments de cuisson et l'ensemble des matériels de froid (y compris fontaines à eau, adoucisseurs et extractions),
- en respectant les pratiques de nettoyage des matériels indiquées par les fabricants, les fournisseurs ou la collectivité.

Une approche humaine

Jean-François GOMEZ est le directeur des Collèges et de l'Éducation (DCE). Il privilégie une approche résolument humaine de son poste.



Quels sont les objectifs principaux de la Direction des Collèges et de l'Éducation ?

Tout d'abord, accueillir les collégiens dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. Autre mission très importante c'est de favoriser le

bien-être au travail de tous nos agents qui accomplissent chaque jour des missions très importantes dans les collèges et parfois difficiles. Enfin, il s'agit de faciliter la réussite scolaire grâce à des projets éducatifs territorialisés.

Des actions spécifiques départementales complètent les programmes officiels, favorisent la curiosité intellectuelle et culturelle, l'ouverture d'esprit, la découverte du monde et le respect des autres. Le Département va souvent au-delà de ses missions réglementaires pour favoriser la réussite et l'épanouissement des collégiens.

Comment mettez-vous en œuvre ces objectifs ?

Ce que j'estime de très important c'est de créer davantage de lien, de proximité et de cohésion entre les agents de la DCE. Nous faisons en sorte que chacun se sente impliqué dans tous les projets que nous mettons en œuvre, que chacun s'approprie nos missions. J'ai moi-même beaucoup appris au contact des équipes, et j'essaie autant que possible d'aller à leur rencontre.

Restauration scolaire

En circuits courts



Manger mieux, participer à maintenir une économie locale... Quelles que soient les motivations, l'achat en circuits courts contribue à maintenir une agriculture à proximité des villes. Et aussi préserve les espaces agricoles qui participent à la formation des paysages varois.

Conscient de ces enjeux, de la richesse et de la diversité des productions sur les territoires varois, le Département s'est engagé dans la valorisation et la pro-

motion des produits agricoles par la mise en relation des producteurs avec les gestionnaires de la restauration collective.

Cuisiner des produits frais, de saison, issus d'une agriculture biologique ou raisonnée et cultivés sur le territoire : tel est le défi quotidien relevé par les chefs de cuisine des collèges du Var. Soucieux de valoriser la richesse et la diversité des productions agricoles locales, le Département soutient l'organisation de l'approvisionnement en circuits courts dans les 70 collèges publics avec la volonté d'introduire une composante bio ou locale dans chaque repas du restaurant scolaire.

Portraits croisés

Richard Vaulerin est le chef du restaurant scolaire du collège Jean Moulin à Brignoles. Julie Brun est productrice de fruits et légumes, à Brignoles également. Tous deux travaillent ensemble. L'un passe commande à l'autre pour cuisiner des produits frais, locaux et de saison.



Pour Richard Vaulerin, la chose la plus importante, c'est la qualité : qualité des produits utilisés pour servir aux collégiens des repas de qualité !

La proximité est bien sûr un plus. *“Les légumes que nous achetons à Julie Brun sont cultivés à moins de 5 kilomètres du collège. Il est évident qu'ils sont très frais ! Et ça change beaucoup, notamment le goût !”*. Certains élèves redécouvrent des saveurs. Et le cuisinier sait d'où viennent les aliments qu'il propose. Le collège Jean Moulin travaille avec 6 à 7 agriculteurs varois, pour la viande, les fromages de chèvre, les fruits et légumes...

L'exploitation de Julie Brun est installée à Brignoles depuis trois générations. Elle cultive des fruits et légumes de saison et pratique une agriculture raisonnée. *“Notre métier est de produire des fruits et légumes frais qui ont du goût. C'est donc important de participer à l'éducation gustative de nos jeunes. Et de leur apprendre à manger une nourriture saine et locale ! Je*



travaille régulièrement avec les deux collèges de Brignoles mais aussi avec celui de Rocbaron. C'est très enrichissant de participer activement à ce que le Département développe pour la restauration scolaire”.

Chaque jour, au collège Jean Moulin, le chef propose au moins un aliment cultivé localement, et très régulièrement, il prépare des menus 100 % locaux et de saison.

Carte des lieux de prod



Production en 2016



MELONS



LÉGUMES



POMMES DE TERRE



LEGUMES BIO



SALADES



POIS CHICHES, LENTILLES



FROMAGES DE CHÈVRE



FROMAGES DE BREBIS



PRODUITS LAITIERS DE VACHE



ŒUFS BIO

Dotation globale de fonctionnement

Elle est versée tous les ans aux collèges par le Département. Elle permet de financer leur fonctionnement en toute autonomie : dépenses liées à la pédagogie, à l'administration des collèges et à leur entretien courant. C'est une obligation législative. Depuis 2016, afin de maîtriser les coûts, le Département prend en charge directement certaines dépenses de fonctionnement comme l'électricité et l'eau.

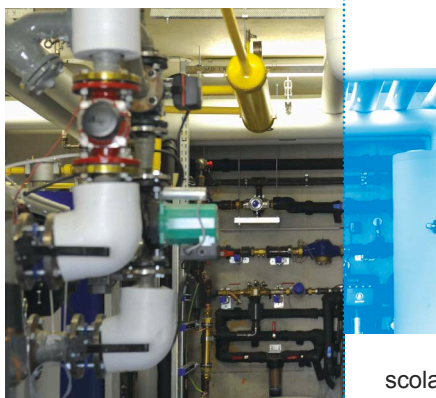
Le montant total de la dotation globale de fonctionnement s'élève, chaque année, à 7M d'€* en moyenne.

***Ne sont pas pris en compte les salaires des agents versés par le Département.**

La dotation globale de fonctionnement est calculée en fonction de la superficie du collège, du nombre d'élèves mais également des comptes financiers des trois années précédentes. Ces comptes permettent de retracer les dépenses réelles de chaque collège. Ce mode de calcul, identique pour chacun, permet d'être le plus juste et le plus transparent pour tous les

Et le privé ?

Au même titre que les collèges publics, les 14 collèges privés varois bénéficient d'une aide départementale pour leur fonctionnement. C'est ce qui s'appelle le forfait d'externat. Il permet de financer les salaires de certains personnels et couvre une partie des charges de fonctionnement des établissements privés. Cette dotation assure, ainsi, un traitement équitable de tous les collégiens varois, qu'ils soient scolarisés dans le public ou le privé.



Ouverture des collèges hors temps scolaire

Aller au collège quand il n'y a pas cours, mais quelle drôle d'idée ! Depuis près de 10 ans, le Département ouvre ses collèges et gymnases hors temps scolaire. Il s'agit de mettre des équipements performants, à disposition des communes, des associations, de la population... Bref, du plus grand nombre. Chaque année, plus de 200 conventions sont signées entre le Département, le chef de l'établissement concerné et la structure utilisatrice. Une quarantaine de collèges joue le jeu et ouvre ainsi leurs grilles, une fois la cloche sonnée. Précur-



seur dans ce domaine, le Département du Var fait de ses infrastructures de véritables lieux de ressource pour les territoires.

Formations informatiques, radio locale, spectacles, conférences, activités sportives diverses... Les collèges varois s'ouvrent à tout et à tous ! Si les activités culturelles sont majoritaires, de plus en plus de formations et manifestations sportives sont organisées dans les collèges. Une charte fixe le principe d'utilisation des locaux. *"Nous conventionnons pour chaque opération afin de généraliser cette pratique à l'ensemble des collèges tout en clarifiant les responsabilités de chacune des parties"*, expliquent les agents départementaux en charge de ce service. *"Et les structures bénéficient ainsi de locaux fonctionnels"*.

Grâce aux équipements numériques des collèges, l'ouverture va pouvoir s'étendre à d'autres champs d'action et participer à lutter contre la fracture numérique.

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF



Projets éducatifs spécifiques

Artistes au collège



Depuis 2010, le Département favorise la création artistique en mettant à la disposition de compagnies de théâtre, de danse, de chant, de musique, d'art de rue ou de cirque, les auditoriums des collèges pour leurs répétitions et leurs créations. En contrepartie, les compagnies s'engagent à proposer des actions pédagogiques aux collégiens et aussi à programmer cinq spectacles tout public. En plus de la mise à disposition gratuite des salles, le Département accorde une subvention annuelle de 10 000 € à chacune des compagnies

en résidence. Le choix est encadré par un appel à projet annuel qui leur impose :

- d'être une compagnie professionnelle du spectacle vivant dont le siège social est dans le Var depuis au moins 2 ans,
- de programmer cinq spectacles, en soirée, ouverts à la population, trois des spectacles devant faire appel à d'autres artistes professionnels que ceux de la compagnie en résidence,
- de proposer des actions de sensibilisation aux élèves (rencontres, représentations, répétitions ouvertes, ateliers...) en concertation avec le principal et les enseignants.

Cinq résidences sont proposées dans chaque appel à projet. Plus d'une vingtaine de compagnies y répond, chaque année.

Projets éducatifs spécifiques

Classes "Environnement et Territoires varois"

Préserver l'environnement est une priorité dans les collèges varois depuis 20 ans. Le Département et l'Éducation Nationale ont mis en place des classes "Environnement et Territoires varois". Cette formule novatrice en France a évolué d'un travail sur un projet, vers un travail sur les problématiques, les enjeux. Cette performance pédagogique fait d'ailleurs école au niveau national. Pour les 20 ans de ce dispositif, 40 collèges varois ont signé une charte en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique engageant tous les acteurs du collège.



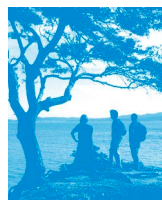
Chaque année, une quarantaine de collèges participent à 70 projets, élaborés par les enseignants. Ils permettent d'instaurer une réelle culture et conscience de protection de l'environnement et de développement durable chez les jeunes varois. De nombreuses animations sont proposées afin de développer la sensibilité des élèves et leur esprit critique et, leur apporter des connaissances. Sont abordés les thèmes écologiques comme la forêt, les espaces naturels, la mer, le littoral, la gestion des déchets mais aussi l'aspect culturel et socio-économique comme la connaissance et la préservation du patrimoine local ou

un succès !

l'urbanisme... Des déplacements sur le terrain, comme sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département, sont organisés pour mettre en place des ateliers.

Le Département apporte une aide forfaitaire à chaque classe du dispositif, finance la fourniture d'un fonds documentaire spécialisé pour chaque collège participant et organise chaque année, une journée d'information à destination des enseignants. La formation est inscrite au plan académique.

En début d'année scolaire, une lettre est envoyée par la Direction Académique à l'ensemble des collèges du Var. L'inscription des classes se fait en ligne, sur le site de l'action culturelle de la Direction académique du Var.



Projets éducatifs spécifiques

Comprendre les inondations



2003. Le Département est déjà en charge de l'entretien du fleuve Argens depuis plusieurs années. Pour accompagner et expliquer, son action, le service rivières crée les **“Classes Argens”**. Il propose aux collégiens un programme en sept séances de découverte du milieu. Différentes thématiques sont abordées avec une visite sur site à la fin du cycle. Dès 2010, suite aux terribles inondations, le programme s'est tourné vers le risque inondation. On évoque d'ailleurs la gestion de crise, l'économie, même le social.

Les enfants parcourent à pied leur ville ou village pour comprendre ce qu'il s'est passé. Ils rencontrent les acteurs de la prévention comme les pompiers. Ils travaillent aussi avec les élus, des témoins... Après quatre séances de rencontres, de débats, d'explications, les enfants deviennent, eux mêmes, des aménageurs de territoire, à travers le jeu RiverMed. C'est un succès. Chaque année, plus d'une quinzaine de classes s'inscrit. Une partie des collèges du bassin versant du fleuve a participé au moins une fois à un projet “Classe Argens”.

Les gestes qui sauvent

Que faire en cas d'incendie, d'inondation ou de séisme ? Dans les collèges du Var, élèves, professeurs et personnels reçoivent une formation par les sapeurs-pompiers.

Depuis le 15 janvier 2014, une convention a été signée entre l'Éducation nationale, la Préfecture du Var, le Département et le Service départemental d'incendie et de secours. Le but est de former les personnels et élèves à avoir des comportements responsables face aux dangers. *"Il faut créer une culture de sécurité pour diminuer le sentiment de panique"*, explique le capitaine Michel Thomas, concepteur de ces formations.

De nombreux collèges varois sont volontaires pour accueillir les pompiers lors de ces journées de formation. *"Les formations se déroulent en plusieurs temps. Nous formons d'un côté, le personnel et les enseignants, et de l'autre, les collégiens. Ce sont des pompiers volontaires et expérimentés qui animent ces journées. Par des procédés ludiques et des mises en situation, nous tentons de créer des ancrages mémoriels pour éviter les mouvements de panique. Nous apprenons également les comportements qui sauvent, pour permettre aux secours d'être, immédiatement et totalement, efficaces"*. Ce dispositif a été mis en place grâce à un travail en réseau entre les différents partenaires.

Dans chaque classe, six élèves sont choisis par leurs professeurs pour assister

aux ateliers sécurité. En cas de danger, ils sont chargés d'aider les adultes pour faire évacuer les élèves, ou protéger et rassurer les plus fragiles.

Toutes les classes de confinement des collèges du bassin versant du fleuve Argens sont équipées d'une mallette de survie comprenant des lampes torches, une radio... Un équipement

acheté par le Département dans le cadre du Plan d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI).



Projets éducatifs spécifiques

Un Agenda 21 des collèges



Lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place d'éco-dé-légués, confection de boîtes pour le tri du papier, réalisation de nichoirs et mangeoires à oiseaux et d'hôtels pour insectes, installation de composteurs, création de jardins pédagogiques... Dans les collèges, les idées ne manquent pas pour mettre en avant le développement durable. Grâce à cette démarche encouragée et accompagnée

par le Département, les collèges ont d'ores et déjà mis en œuvre 800 actions dans le cadre du développement durable. L'Agenda 21 est le mode d'emploi pour mettre en place des actions concrètes que tous s'engagent à respecter au sein du collège. Ces actions visent la préservation des ressources, les achats, les risques et les nuisances, le patrimoine et son entretien, mais aussi les projets

28 collèges varois sont déjà engagés dans une démarche d'Agenda 21

culturels, la solidarité, l'accessibilité des locaux à tous... Le champ est large ! Avec l'Agenda 21 des collèges, le Département aide les collégiens et l'ensemble des acteurs de l'établissement à la mise en œuvre du programme d'actions en faveur du développement durable. Ce programme diffère d'un établissement à l'autre selon ses priorités et les besoins de chacun.

Choisir une formation

Parce que l'orientation professionnelle est essentielle, le Département du Var en partenariat avec l'Éducation nationale, organise les Forums des formations et des métiers. Ils se déroulent tous les ans sur les différents bas-



sins d'éducation : Draguignan, Brignoles, Saint-Raphaël, La Seyne, Hyères, Toulon. Ils rassemblent les élèves de 3^e de tous les collèges varois, des enseignants de CFA et de lycées professionnels et des professionnels. Dans le cadre d'un travail pédagogique, ils font découvrir les formations et les métiers vers lesquels les élèves pourront s'orienter. Ils

permettent des échanges entre les professionnels, les organismes de formation et les collèges de chaque territoire afin de donner aux jeunes la meilleure information.

Projets éducatifs spécifiques



À l'heure européenne

Parce que l'apprentissage des langues étrangères est une priorité, le Département aide à la mise en place de semaines de l'Europe dans certains collèges où les collégiens découvrent le quotidien des jeunes européens.

E = CD⁸³



Développer la culture scientifique chez les jeunes varois, voilà l'objectif des projets menés dans des dizaines de collèges, grâce au financement du Département. Parmi eux, la création d'une station météorologique, d'un parcours scientifique avec des animations autour des insectes, de l'alimentation, de l'univers, du climat ou les océans...

Sécurité : un Challenge unique en France

Action unique en France, menée depuis 18 ans par le Département du Var avec la Maison de la sécurité routière, le Challenge



sécurité routière sensibilise les collégiens aux dangers de la route. Les jeunes produisent, dans des ateliers pédagogiques, une œuvre commune sur un thème donné. Elle est récompensée en fin d'année par le Département. Chaque année, environ 8 000 élèves dans plus de 20 collèges y participent.

Bourse départementale

Le Département attribue une bourse sur critères sociaux aux collégiens les plus modestes. Elle a pour but d'améliorer les conditions matérielles des familles en difficulté et de contribuer à la réussite scolaire des enfants.

Cette bourse est octroyée aux seuls collégiens externes bénéficiant déjà d'une bourse de l'Éducation Nationale de taux 2 ou 3. C'est donc une aide supplémentaire du Département adressée aux familles. Les familles concernées doivent constituer un dossier qui est à remettre au chef d'établissement avant la date limite fixée par celui-ci. Les services du Département instruisent les dossiers.

Près de 2 500 collégiens bénéficient chaque année de



320 000 € par an, c'est le budget du Département pour le versement de la bourse départementale.

cette bourse départementale d'un montant de 130 €. Elle permet d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants.

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

| COMPÉTENCE |

COLLÈGES

Directeur de publication : Marc Giraud

Coordination éditoriale : Philippe Vuyenne

Rédaction : Sabine Quilici / Muriel Paris

Photos : Nicolas Lacroix / Samchedine Damen Debbih / Léopold Trouillas

Conception graphique, infographie, cartographie : Lionel Cartier

Illustrations vectorielles : © freepik.com

Photogravure : Graphic Azur

Imprimé à 18 000 exemplaires par l'imprimerie Trulli en août 2016

Dépôt légal - ISSN en cours

DÉPARTEMENT DU VAR

Service communication - 390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon

Site et courriel du Département : www.var.fr - contact@var.fr





SAINT-RAPHAËL : collège de l'Estérel entièrement réhabilité entre 2016 et 2018.



LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

SOCIAL

ROUTES

CULTURE

TOURISME

COLLÈGES

SPORT/JEUNE

ENVIRONNEMENT